REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2274

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les entreprises du secteur Villeurbanne-Tonkin - Attribution d'une subvention au Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL)

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame Benelkadi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2274

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Elaboration d'un diagnostic et mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les entreprises du secteur Villeurbanne-Tonkin - Attribution d'une subvention au Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL)**
service :	Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon, aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la région Rhône-Alpes, a engagé une démarche d'incitation et de soutien à la mobilité durable des déplacements domicile-travail. Sur ce champ, les attentes des salariés et des entreprises sont de plus en plus nombreuses et la Communauté urbaine est de plus en plus sollicitée pour animer cette question sur les territoires. L'objectif principal est de réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour effectuer les déplacements domicile-travail, mais d'autres objectifs sous-tendent ces démarches : des salariés moins stressés et gérant mieux leur temps de déplacement, un territoire plus attractif et moins pollué par l'automobile, avec un trafic réduit, et des entreprises engagées dans une démarche de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine encourage la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) et l'élaboration d'un plan d'actions afin d'inciter salariés, clients et fournisseurs à réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail et l'usage professionnel.

Dans ce contexte, le Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL) a conduit, depuis 2010, une sensibilisation auprès des entreprises du quartier d'affaires Stalingrad-Tonkin, où la circulation est très dense et le stationnement très réglementé. Ce quartier, qui regroupe plus de 500 entreprises, va aussi, dès la rentrée de septembre 2011, être mieux desservi en transports en commun avec la mise en place de la ligne C2.

Une douzaine d'entreprises ont, dès lors, émis le souhait de s'engager dans un PDIE afin d'encourager leurs salariés à utiliser d'autres modes de transports que la voiture individuelle. Ces entreprises ont signé le 28 mars 2011 une charte d'engagement et de partenariat avec les collectivités publiques (ADEME, région Rhône-Alpes, Communauté urbaine, ville de Villeurbanne) afin de lancer la démarche de PDIE. Celle-ci sera constituée d'un diagnostic "déplacements-mobilité" qui consistera à :

- réaliser une photographie des conditions d'accessibilité tous modes de la zone,
- géolocaliser les lieux d'habitation des salariés,
- réaliser une enquête auprès des salariés afin de connaître leurs modes et conditions de déplacements, leurs capacités de report modal vers un mode autre que la voiture auto soliste,
- conduire des groupes de créativité avec les salariés volontaires afin de tester les conditions d'acceptabilité de la démarche.

Le diagnostic débouchera sur un plan d'actions à mettre en œuvre visant à proposer des déplacements "domicile-travail" plus durables : information et communication sur la desserte en matière de transports en commun, développement du covoiturage organisé, développement des modes doux, nouvelles organisations du travail en entreprises, etc.

Un comité de pilotage a été constitué réunissant les principaux acteurs concernés (Communauté urbaine, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-, région Rhône-Alpes et les entreprises volontaires).

Cette démarche est cofinancée par la région Rhône-Alpes, l'ADEME, la ville de Villeurbanne, la Communauté urbaine et les entreprises volontaires sur la base d'un budget global de 33 600 € TTC (études) et de 2 650 € TTC (communication), soit 36 250 € TTC correspondant au diagnostic à réaliser par un bureau d'études spécialisé.

Le montant de la subvention demandée est donc de 29 000 € et se répartit comme suit :

- une subvention de la Communauté urbaine de Lyon de 8 000 €,
- une subvention de la région Rhône-Alpes de 12 000 €,
- une subvention de l'ADEME de 4 000 €,
- une subvention de la ville de Villeurbanne de 5 000 €.

Une participation de 20 % reste à la charge des entreprises, soit 7 250 €.

Afin de soutenir cette démarche dans le cadre d'une démarche de mobilité durable, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € au Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Au paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Un comité de pilotage a été constitué […]", il convient d'ajouter après "Communauté urbaine […]" :

"ville de Villeurbanne".

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit du Groupement des entreprises de Villeurbanne (GEVIL) dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic et la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises pour les acteurs économiques du secteur Villeurbanne-Tonkin,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le GEVIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - fonction 020 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.